

EXTRAIT N° 93/2021
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :
 Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Novembre 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PILON, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

<u>PROCURATIONS</u>		
M. LABORIE	à	Mme MONTAGUD
M. SAFON	à	M. LAURENS
Mme CAIRE	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. BERNARDINI
Mme AGUERRE	à	Mme GUZOU

SECRETARE : M. MONTÉGUT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de poste - Service Petite Enfance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au départ d'un agent de la collectivité, et afin d'assurer la continuité du service concerné, il convient de créer un poste de Responsable du Relais Petite Enfance, à compter du 1^{er} janvier 2022, tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Responsable du Relais Petite Enfance	A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 25 octobre 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 0

Abstention : 0

➤ De créer le poste tel que décrit ci-dessus.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 novembre 2021

Le Maire,

Michel BEUILLE

